



FACTURE ETABLIE D'ORDRE
ET POUR VOTRE COMPTE

EARL LE PIC
151 route de Bayor
Le Pic
46250 MARMINIAC

FACTURE

N° Adhérent : 59

N° Facture : 77354

Date : 04/07/2025

N° TVA : FR 72403257538

158

VERSEMENT CAISSE DE PEREQUATION / RECOLTE 2021

	Poids	Prix	Montant
Noix :	1 852 kg	0.07 €	129.64 €

Versement sur la base de la récolte 2021, financé
par la caisse de péréquation, suivant la décision du
conseil d'administration du 02/07/2025

Montant H.T.	129.64 €
TVA 5.50%	7.13 €
T.T.C.	136.77 €

Payé par : Virement

FR76-1120-6000-8909-1661-9000-007



FACTURE ETABLIE D'ORDRE
ET POUR VOTRE COMPTE

EARL LE PIC
151, route de Bayor
Le Pic
46250 MARMINIAC

FACTURE

N° Adhérent : 59

N° Facture : 77756

Date : 09/07/2025

N° TVA : FR 72403257538

160

VERSEMENT CAISSE de PEREQUATION / RECOLTE 22

	Poids	Prix	Montant
Noix :	4 997 kg	0.07 €	349.79 €

Versement sur la base de la récolte 2022, financé
par la caisse de péréquation, suivant la décision du
conseil d'administration du 02/07/25

Montant H.T.	349.79 €
TVA 5.50%	19.24 €
T.T.C.	369.03 €

Payé par : Virement

FR76-1120-6000-8909-1661-9000-007



FACTURE ETABLIE D'ORDRE
ET POUR VOTRE COMPTE

EARL LE PIC
151, route de Bayor
Le Pic
46250 MARMINIAC

FACTURE

N° Adhérent : 59

N° Facture : 78160

Date : 09/07/2025

N° TVA : FR 72403257538

162

VERSEMENT CAISSE de PEREQUATION / RECOLTE 23

	Poids	Prix	Montant
Noix :	2 851 kg	0.07 €	199.57 €

Versement sur la base de la récolte 2023, financé
par la caisse de péréquation, suivant la décision du
conseil d'administration du 02/07/25

Montant H.T.	199.57 €
TVA 5.50%	10.98 €
T.T.C.	210.55 €

Payé par : Virement

FR76-1120-6000-8909-1661-9000-007



NOTE AUX PRODUCTEURS

Cénac, le 7 juillet 2025

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Compte tenu du très faible volume de production pour la récolte 2024 suite aux conditions climatiques (gel, pluies...) qui ont sensiblement affecté les trésoreries de vos exploitations

Le conseil d'administration, réuni le mercredi 2 juillet 2025, a décidé pour vous accompagner du

Versement d'une prime de soutien

Les fonds nécessaires à ce versement proviennent de réserves constituées dans la caisse de péréquation. Cette prime a été calculée à partir de vos apports facturés (hors déchets et écart de tri) sur la base des récoltes 2021, 2022 et 2023 afin de ne pas pénaliser les producteurs touchés par des accidents climatiques (grêle, canicule...) de 2024 :

0.18 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2021
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

0.17 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2022
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

0.18 € / kg de cerneau	sur les tonnages de la récolte 2023
0.07 € / kg de noix sèche	
0.05 € / kg de noix fraîche	

Le montant global de cette aide au niveau de la coopérative s'élève à environ : **832 000 €**.

Vous trouverez ci-joint les factures qui correspondent à ces versements.

Nous vous prions d'accepter, chère adhérente, cher adhérent, l'assurance de nos cordiales et dévouées salutations.

Le Directeur
Jean-Pierre TUNEU

Le Président,
Fabien Joffre

Num. Producteur : 841684
Livraison du mois de JUIN : 8022 litres

Site Extranet :
www.producteursdelaitsodiaal.fr

Adresse de correspondance :
SODIAAL UNION SUD-OUEST
1 AVENUE FERNAND BELONDRAGE
82000 MONTAUBAN
TEL : 04 74 57 55 56

* E 000687 / P 001781 / L 000001 58/48
30/06/25 48 817 841684 0253 00110
EARL LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC

170

Informations Volume

A produire :

Volume de base contrat coopératif Sodiaal	288 602 L
Mouvements définitifs	0 L
Mouvements en cours de validation	0 L
Volume Développement	0 L
Linéarité (si aout/sept/oct > 24 041 L/mois)	0 L
Mesure fin de Campagne	0 L
Total possible	288 602 L
Volume produit depuis le 01/04/2025	24 701 L
Reste à produire au 30/06/2025	263 901 L

Volume payé en JUIN

8 022 L

Vous pouvez réaliser votre auto-diagnostic La Route Du Lait Connectée pour bénéficier des primes Etape RDL à 1,5 Euros/KL ou 3 Euros/KL selon votre étape RDL. Votre étape actuelle La Route du Lait : 1
Date de votre dernier auto-diagnostic : 18/03/2024
Date à partir de laquelle vous pouvez renouveler votre auto-diagnostic : 01/03/2025

Informations

Suite à l'Assemblée Générale SODIAAL du 18/06/2025, la rémunération définitive globale de vos apports de lait de vache de 2024 à SODIAAL est de 406,860 E/1000 litres dont 8,050 E/1000 litres au titre des ristournes distribuées sur votre facture de lait.
A ce montant s'ajoute un complément de prix de 4,270E/1000 litres.

RISTOURNES 2024 DANS LA LETTRE DE SITUATION DISPONIBLE SUR L'EXTRANET VERS LE 15/08 [HTTPS://WWW.PRODUCTEURSDELAITSODIAAL.FR/](https://www.producteursdelaitsodiaal.fr/)

RETROUVEZ LE DETAIL DE LA SITUATION DE VOTRE CAPITAL SOCIAL ET DES

Quantités livrées en litres.											Type : LAIT DE VACHE	AUTOFACTURATION	Livraisons du m.
1/11/21	2/12/22	3/13/23	4/14/24	5/15/25	6/16/26	7/17/27	8/18/28	9/19/29	10/20/30	31		En litres	1000 L
		881	1 530		795	795		825	839			8 022	8,022
	811			792			754						

Résultats d'analyses communiqués par votre laboratoire interprofessionnel : AGROLAB'S 32.

Plus d'informations sur www.infolabo.com

Date	MG	MP	Germes	Cellules	Butyriques	Cryoscopie	Lipolyse	Inhibiteurs
04/06								
07/06	39,60	32,70		322		0,514		
10/06	41,40	32,20		881		0,517		
13/06	40,80	32,00	12	543	1300	0,514	0,690	
16/06	41,70	32,40		427		0,513		
19/06	41,20	33,00		428		0,516	0,750	
22/06	41,40	31,90	15	451	9200	0,515	0,750	
28/06	39,80	32,00		354		0,515		
Moyenne	40,86	32,31	14 (A)	462 (C)	3458 (C)	0,513 (A)	0,730 (A)	NEG

Composants du prix		Prix conv.		Total
Volume(s) en litres		8 022		8 022
Prix de référence en €/1000 L		465,000		465,000 (3 730,23 €)
MATIERE GRASSE	40,860	+	7,722	+ 61,95 €
MATIERE PROTEIQUE	32,310	+	1,798	+ 14,42 €
GERMES	A			
CELLULES	C	-	25,000	- 200,55 €
BUTYRIQUES	C	-	6,000	- 48,13 €
INHIBITEURS				
LIPOLYSE	A			
Sous total incidences		-	21,480	- 172,31 €
Total		+	443,520	

Mouvements	
RISTOURNE AG 2025 - CAPITALISEE	690,15
RISTOURNE AG 2025 - NUMERAIRE	211,75
COMPLEMENT PRIX AG 2025	478,40

Prix unitaire total	Valorisation des apports de lait
+ 443,520	+ 3 557,92

Base taxable	Taux TVA	Montant TVA	Total TTC	Total non taxable	Mt facture producteur
+ 4 938,22 €	5,50 %	+ 271,60 €	+ 5 209,82 €		+ 5 209,82 €

Relevé de compte pour la société	Montant
FACTURE AGROFOURNITURE/SERVICES	-292,02
CAPITALISATION RISTOURNE CAPITAL	-690,00
INTERETS PARTS SOCIALES	602,18
Total	-379,84

Relevé de compte pour tiers	Quantité	Taux	Montant
COTISATION CNIEL ASSUJETTIE TVA	8,022	-1,113	-8,93
TVA / COTISATION CNIEL	-8,93	0,20	-1,79
COTISATION CNIEL NON ASSUJ TVA	8,022	-0,107	-0,86
CV PROMOTION CRIEL OCCITANIE	8,022	-0,10	-0,80
Total			-12,38



VFAV4875031

1 rue Raymond Losserand
91000 PARIS CEDEX 14
Société agricole à capital variable
Paris 351 572 888
Siret 35157288800557 Code APE 4633Z
TVA intracommunautaire : FR40351572888
Société coopérative agricole agréée sous le numéro HCCA 10968
Adresse facturation : TSA 80108
69425 LYON CEDEX 03

N° Client	Vos réf./No bon de commande
841684	
EARL LE PIC	

E 000687 /P 001782 /L 000001 58/48
Adresse siège et de facturation :

Adresse de Correspondance :

SODIAAL UNION SUD OUEST
1 AVENUE FERNAND BELONDRADÉ
82000 MONTAUBAN
Tél: 05 63 92 76 10 -

EARL LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC

Votre contact : ARTEIL BENOIT

Tél :

Code Produit	Libellé Produit	Unité	Quantité	Prix HT Brut Unitaire	Remise en %	Prix HT Net Unitaire	Montant HT	T V A
	Livraison n° 5091347 du 18/06/2025							
222002 (9)	BLOCKEMEL FLY FREE SEAU 20KG Promotion Promotion Lot n° 0030	KG	20,000	1,821	100,0	0,000	0,00	1
222002 (9)	BLOCKEMEL FLY FREE SEAU 20KG Lot n° 0030	KG	20,000 160,000	1,821		1,821	291,36	1
	ALIMENTS DU BETAIL DETAIL						291,36	
	Livraison n° 5110318 du 30/06/2025							
020042	FRAIS D ANALYSES	U	1,000	25,000		25,000	25,00	2
	Pres Analyses						25,00	
	Livraison n° 5115111 du 30/06/2025							
085330	FIDELITÉ AGROFOURNITURE 5.5%	U	1,000	-43,000		-43,000	-43,00	1
	C.A. Agro						-43,00	
Vous bénéficiez sur cette facture d'un avantage fidélité agrofourniture SODIAAL de 43.00 EUR. Il vous reste 0.00 EUR d'avoir à utiliser jusqu'au 31/12/2025.								
Extrait des conditions générales de vente figurant au verso :								
• L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixée à 40 euros.								
• En cas de non-paiement à l'échéance, les pénalités de retard seront calculées, depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, à un taux correspondant au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de la facture, majoré de sept points.								
• Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.								
(9) Ce produit est destiné à l'agriculture conventionnelle. Assurez-vous qu'il est utilisable pour votre exploitation								

Code	Montant HT	Taux	Montant TVA
1	248,36	5,50	13,66
2	25,00	20,00	5,00

Mode de règlement
Compensation sur facture lait
Date d'échéance
15/07/2025

Total HT	273,36
Remise globale	0,00
Montant total HT avec remise	273,36
Montant TVA	18,66
Montant Frais	0,00
Total TTC	292,02
Net à Payer (EUR)	292,02

Cahors, le 18 JUIN 2025

EARL LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
LE PIC
46250 MARMINIAC

Réf : 46 184 005

123

AIDES GDS

- AIDE GDS ANALYSES PARASITISME – 100 % : 381,99 €
- AIDE GDS / CONSEIL DEP : 629,67 €

TOTAL AIDE GDS : 1 011,66 €

Le responsable du G.D.S.

Jean Jacques EVARD

E.A.R.L. : LE PIC
Monsieur BESSOU LAURENT
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC

184

Objet : Dégâts de gibier dossier n° 5504

Monsieur,

Comme suite à votre déclaration du 18/03/2025, et l'expertise définitive du 01/04/2025, concernant le dossier numéro 5504 sur la commune de MARMINIAC, je vous informe que la somme de 21,20 €, à titre d'indemnité de dégâts de gibier, calculée en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la procédure d'indemnisation des dégâts de gibier, a été mise en paiement par la Fédération.

• Récapitulatif des Remises en état

Parcelle ou cadastre	Modalité	Surface (ha) ou nb heures	Barème (€/ha ou €/h)	Indemnité	Abattement et réduction	Montant payé (€)
11	REM ETAT PRAIRIE ROULEAU	0,3300	40,05	Oui	2 %	12,96
18	REM ETAT PRAIRIE ROULEAU	0,2100	40,05	Oui	2 %	8,24

La présente vaut sur le seul fondement des articles L426-1 à L426-5 et R426-1 à R426-18 du Code de l'Environnement. Elle n'emporte reconnaissance d'aucun droit ni aucune renonciation.

Ce document est également destiné à vous servir de justificatif comptable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

) Parcelle indemnisée séparément

Le Président :
Michel BOUSCARY

